



Temps fort du salon, les Trophées de l'Innovation récompenseront cette année 3 innovations et seront l'occasion de saluer et de mettre en avant les initiatives marquantes de la filière.

3 prix seront remis :

- Le Trophée de l'Innovation 2009
- Le Coup de Cœur Cheval Pratique 2009
- Le Coup de Cœur Développement Durable 2009

Le jury sera composé entre autres des personnes suivantes :

Stéphane Delaveau (cavalier international de CSO) • **Francis Rebel** (professeur écuyer) • **Nicolas Touzaint** (champion olympique de concours complet) • **Jean-Pierre Buray** (dirigeant de centre équestre) • **François Saint-André** (organisateur de concours) • **Andy Booth** (spécialiste en équitation éthologique) • **Georges Fournier** (guide de tourisme équestre) • **Thierry Lhermitte** (passionné d'équitation)...

Et sera présidé par **Emmanuelle Bour-Poitrinal** (comité d'experts du Salon du Cheval de Paris 2009).

Les lauréats seront promus pendant le salon et les innovations pré-sélectionnées exposées sur un espace dédié pendant toute sa durée.

Participer aux Trophées de l'Innovation, c'est l'opportunité :

- D'exposer votre produit dans un espace privilégié, et expliquer son fonctionnement aux visiteurs/consommateurs
- De bénéficier de retombées presse conséquentes
- De voir votre produit récompensé
- De pouvoir exploiter un label reconnu



Visuel non contractuel

BULLETIN D'INSCRIPTION

Société.....

Je suis exposant au salon Je ne suis pas exposant au salon N° de stand

Adresse

Code postal Ville Pays.....

Responsable du dossier.....

Tél..... Fax..... E-mail

VOUS ETES

Fabricant Importateur Distributeur du produit

CATEGORIE

Equipement du cheval Tourisme équestre, formation et services Transport et infrastructures Equipement du cavalier Développement durable

DESCRIPTION DU PRODUIT

Nom du produit :

Date de lancement du produit (seuls les produits dont la première commercialisation a eu lieu après le 1^{er} janvier 2009 seront retenus)

Fonctionnement :

Composition / matière : Dimension du produit :

Les 3 points forts du produit (techniques ou esthétiques) :

1.....

2.....

3.....

En quoi est-ce une innovation ?

POUR POSTULER, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT RETOURNER :



- Un descriptif complet du produit et dans la mesure du possible le produit lui-même,
- Une ou plusieurs photographies du produit (légendées au dos),
- Le bulletin d'inscription ci-contre dûment complété, signé et daté,
- Une facture pro forma ou une déclaration de valeur correspondant au produit présenté.

Les informations portées sur ce formulaire vous concernant ont un caractère obligatoire et sont recueillies par COMEXPO Paris et Cheval Pratique à des fins commerciales, publicitaires et statistiques et le cas échéant communiquées à des tiers. Conformément à la loi «informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'un droit de verrouillage de ces informations, en écrivant à COMEXPO Paris, une filiale du Groupe COMEXPOSIUM - Salon du Cheval de Paris - Immeuble Le Wilson - 70 avenue du Général de Gaulle - 92058 - Paris La Défense Cedex - France.

J'autorise ou Je n'autorise pas COMEXPO Paris à traiter les informations me concernant dans les conditions ci-dessus.



COMEXPO Paris, une filiale du Groupe Comexposium
70, avenue du Général de Gaulle - F-92058 Paris-La Défense Cedex
T + 33 (0)1 76 77 11 11 - F + 33 (0)1 76 77 12 12 - www.comexposium.com
SAS au capital de 9 275 052,78 € 784 604 423 RCS Nanterre

CHEVAL PRATIQUE

T + 33 (0)1 41 40 33 94

stephane.litas@editions-lariviere.fr

Une manifestation officielle du



ARTICLE 1 – ORGANISATION

Les Trophées de l'Innovation sont organisés dans le cadre du Salon du Cheval de Paris qui se déroule du 5 au 13 décembre 2009 au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

Ils sont organisés en partenariat avec Cheval Pratique.

Organisateur du salon :

COMEXPO Paris - SAS au capital de 9 275 052.78 € - 784 604 423 RCS Nanterre.

Ces Trophées sont attribués et décernés par un jury composé de spécialistes du monde de l'équitation.

ARTICLE 2 : OBJET

Les Trophées de l'Innovation ont pour objet de distinguer parmi les nouveaux produits, concepts ou services exposés au Salon ceux qui, selon l'avis souverain du jury, présentent le caractère innovant le plus convaincant pour le milieu équestre. La participation à ces trophées est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

a) Critères de participation

- Être concepteur, fabricant ou distributeur de ce produit dûment mandaté par l'un des précités,
- Pour les catégories "Équipement pour le Cheval" et "Équipement pour le Cavalier", le produit présenté devra avoir obtenu les agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires pour sa diffusion.

L'Organisateur et le partenaire Cheval Pratique sont seuls juges du lieu de placement du produit présenté.

b) Catégories des produits admis à concourir

- Équipement du cheval
- Équipement du cavalier
- Tourisme équestre, formation et services
- Transport et infrastructures
- Développement durable

c) Présentation des dossiers

Les dossiers devront impérativement être retournés avant le 30 septembre 2009 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Cheval Pratique – A l'attention de la Rédaction

9, allée Jean Prouvé - 92 587 Clichy

Ils devront être dûment complétés et comporter notamment des éléments concrets (photos, descriptifs, notice d'utilisation...) permettant de vérifier la validité des informations. Pour être pris en considération, ces dossiers devront obligatoirement être rédigés en français.

d) Pré-sélection

Une pré-sélection sera réalisée en amont du Salon et les produits pré-sélectionnés seront exposés sur un espace dédié pendant toute sa durée.

ARTICLE 4 : LE JURY

a) Le comité de pré-sélection

Le comité de pré-sélection est composé de professionnels du secteur équestre. Il se réunira afin d'examiner l'ensemble des dossiers et d'opérer une présélection de ces derniers sur la base des critères de participation et de sélection suivants : ingéniosité, facilité d'utilisation, ergonomie, design/esthétique, aspect novateur du produit, technologie employée, qualité et efficacité, éco-responsabilité. Un courrier sera envoyé à chaque participant les informant des dossiers retenus à l'issue des pré-sélections.

b) Le jury

Quelques jours avant le salon, un jury votera pour élire les 3 lauréats parmi les produits amenés à concourir.

Les décisions du jury seront rendues le mardi 8 décembre 2009 en fin de journée et demeureront souveraines et sans appel.

c) Attribution et remise des prix

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de récompense s'il considère que les produits examinés ne répondent pas aux critères de sélection.

La récompense attribuée ne peut avoir valeur d'agrément ou d'homologation de quelque façon que ce soit. Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés contre des chèques, espèces ou objets et sont non cessibles. La cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi 8 décembre 2009 sur le site du Salon du Cheval de Paris.

Les 3 lauréats seront récompensés par :

- la remise d'un diplôme officiel
- un rédactionnel dans le numéro daté janvier de Cheval Pratique
- un rédactionnel sur le site Internet www.salon-cheval.com
- un communiqué de presse dédié
- et enfin le gagnant du Trophée de l'Innovation 2009 se verra offrir par Cheval Pratique un espace publicitaire d'1/4 de page dans son numéro daté janvier.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 5 : DIFFUSION DES INFORMATIONS ET PROMOTION

Les informations fournies par les candidats peuvent être, dès réception, immédiatement utilisées par l'Organisateur et éventuellement reformulées à leur convenance pour établir des documents promotionnels de ces Trophées ou du Salon du Cheval de Paris, sans que ces candidats, leurs mandants ou leurs ayants droit puissent s'y opposer de quelque manière que ce soit, et ce pendant une durée de 5 ans.

Les lauréats autorisent par avance l'organisateur et son partenaire Cheval Pratique à utiliser notamment leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, dans toute action publicitaire promotionnelle liée aux présents Trophées, sur tous supports (notamment Internet), en France et à l'étranger, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné.

Les exposants lauréats pourront faire état de leur récompense pour les besoins de leur communication promotionnelle relative au produit primé. Dans ce cas, ils devront obligatoirement indiquer sur tout document promotionnel la mention "Trophée de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2009", ou "Coup de Cœur Cheval Pratique des Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2009", ou "Coup de Cœur Développement Durable des Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2009".

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants aux Trophées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de verrouillage des informations recueillies dans le cadre de ces Trophées en écrivant à :

Cheval Pratique – A l'attention de la Rédaction

9, allée Jean Prouvé - 92 587 Clichy

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de prolonger, modifier ou annuler les présents Trophées. Il ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée des Trophées.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les participants ont pris préalablement à l'envoi de leur dossier, toutes mesures de protection utiles de leur invention ou innovation par dépôt de dessins, modèles, demandes de brevet ou dépôt de marques. Les participants feront leur affaire de toutes réclamations de quelque nature que ce soit relatives aux éléments présentés dans le cadre des présents Trophées déclarant décharger l'Organisateur de toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ DES PRODUITS

Les participants certifient que les produits présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur, et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être recherchée.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Les produits présentés seront assurés par le partenaire Cheval Pratique sans que la responsabilité de l'Organisateur du Salon puisse être recherchée. À ce titre tous les participants devront fournir avec leur dossier les factures pro forma ou une déclaration de valeur correspondant au produit présenté.

ARTICLE 10 : PRISES DE VUE

Le participant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par l'Organisateur à :

- Réaliser s'il le souhaite des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés.
- Utiliser librement ces images sur tous supports (notamment Internet) y compris publicitaires, en France comme à l'étranger et sans limitation de durée.
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent bulletin de participation.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître DAIGREMONT, huissier de Justice, 10 rue Pergolèse - 75116 Paris. Ce règlement sera envoyé à chaque participant avec le formulaire de candidature par l'Organisateur COMEXPO Paris et/ou son partenaire Cheval Pratique.

ARTICLE 12 : LITIGES

La participation aux Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

En cas de litiges qui n'auraient pas pu être réglés à l'amiable, les tribunaux du siège de COMEXPO Paris seront seuls compétents, seule la loi française est applicable, seul le texte en langue française faisant foi.

Le soussigné demande son admission pour présenter son produit ou modèle aux Trophées de l'Innovation du Salon du Cheval de Paris 2009.

Il s'engage à se conformer au règlement des trophées de l'Innovation et à y adhérer dans leur totalité.

Fait à :

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Date :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE